REPUBLIQUE FRANCAISE

SYNDICAT MIXTE PROVENCE VERTE VERDON

Envoyé en préfecture le 22/10/2024

Reçu en préfecture le 22/10/2024



Publié le

ID: 083-200008258-20241017-0212024-DE

DEPARTEMENT DU VAR

DELIBERATION DU BUREAU

SEANCE DU 17 OCTOBRE 2024

OBJET: Demande de subvention à la Région pour l'inventaire du patrimoine 2025

 N° : 021/2024

Nombre de membres du Bureau

: 13 représentant 13 voix

Nombre de membres en exercice

: 13 représentant 13 voix

Nombre de membres qui ont pris part à la délibération

: 8 représentant 8 voix

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept octobre 2024, le Bureau régulièrement convoqué en date du douze septembre, s'est réuni à Brignoles, dans les locaux du Syndicat Mixte Provence Verte Verdon

Il examine le point n° 1 de l'ordre du jour, visé en objet.

Monsieur Michel GROS, préside

DELEGUES DES EPCI

ETAIENT PRESENTS:

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA PROVENCE VERTE:

M. GROS - G. FABRE - J. GIULIANO - F. PERO - N. RULLAN

COMMUNAUTE DE COMMUNES PROVENCE VERDON:

H. PHILIBERT - N. BREMOND - B. DE BOISGELIN

ETAIENT ABSENTS:

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA PROVENCE VERTE:

D. BREMOND – J-C. FELIX – J. PAUL – C. LASSOUTANIE – A. DECANIS

SYNDICAT MIXTE PROVENCE VERTE VERDON

DELIBERATION N° 021 SEANCE DU 17 OCTOBRE 2024

Envoyé en préfecture le 22/10/2024 Recu en préfecture le 22/10/2024

Publié le



Depuis 2012, le Pays d'art et d'histoire mène une action de recensement méthodique du patrimoine matériel des communes du territoire, en convention avec le Service régional de l'Inventaire PACA.

Suite à une première mission sur la thématique « Patrimoine de la République », une nouvelle étude concerne désormais « Les chapelles, oratoires et croix de mission » situés dans les différentes communes du Pays d'art et d'histoire Provence Verte Verdon. En 2024, les communes étudiées sont Ollières, Pourrières, Pourcieux, Seillons-Source-d'Argens et Saint-Maximin-la-Sainte-Baume.

En 2025, les communes étudiées seront Forcalqueiret, La Roquebrussanne, Rocbaron et Sainte-Anastasie-sur-Issole.

Pour mener à bien cette étude, une chargée de mission réalise l'inventaire scientifique du patrimoine matériel du territoire, intègre l'ensemble des données dans la base de données créée à cet effet et gère l'interface web permettant sa consultation, sous la responsabilité de la Cheffe de projet du Pays d'art et d'histoire. Pour cela, elle travaille en étroite collaboration avec le Service de l'Inventaire et du Patrimoine de la Région qui suit les études et les travaux.

Cette étude permettra également :

- La mise en place d'une exposition itinérante sur le patrimoine étudié,
- La réalisation de présentations et conférences dans les communes concernées
- La conception de publications pour le grand public,
- L'enrichissement du site internet du syndicat.

Pour mener à bien ce projet, indispensable à la connaissance et à la protection du patrimoine du territoire, le poste de chargé de mission « Inventaire du patrimoine » au sein du service Pays d'art et d'histoire ainsi que le suivi par la responsable du service sont nécessaires.

Pour cela, une subvention « Recherche en partenariat » est sollicitée auprès de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur, pour l'année 2025, selon le plan de financement ci-dessous :

RECETTES		DEPENSES	
Poste chargé de mission Inventaire du patrimoine	40 000 €	CONSEIL REGIONAL PACA (50%)	23 500 €
Suivi du projet (cheffe de projet PAH)	3 000 €	SMPVV (50%)	23 500 €
Conception de brochures	4 000 €		
TOTAL	47 000 €	TOTAL	47 000 €

SYNDICAT MIXTE PROVENCE **VERTE VERDON**

DELIBERATION N° 021 SEANCE DU 17 OCTOBRE 2024

Envoyé en préfecture le 22/10/2024

Reçu en préfecture le 22/10/2024 Publié le



ID: 083-200008258-20241017-0212024-DE

LE BUREAU

APRES EN AVOIR DELIBERE

Décide à l'unanimité de :

- VALIDER le plan de financement ci-dessus afin de solliciter sur ces bases la subvention de la Région Sud Provence-Alpes-Côte-d'Azur d'un montant de 23 500 € pour la mission d'inventaire du patrimoine en 2025.
- AUTORISER le Président à signer tout acte à intervenir correspondant à cette opération.

Fait et délibéré à Brignoles, les jours, mois et an susdits,

Le Président du Syndicat M

Michel GRO